L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 18 JANVIER 1851.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Législation.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 18 JANVIER.

☞ Pour le FEUILLETON, voir la seconde page.

ELECTION D'UN SENATEUR.

L'élection d'un sénateur en remplacement de M. Beebe, décédé, a lieu aujourd'hui. Nous avons soutenu la candidature de M. Campbell et nous croyons devoir le recommander de nouveau à nos amis. Notre zèle ne lui est pas acquis uniquement comme on a bien voulu l'insinuer, parce qu'il est whig et unioniste, mais principalement parce qu'il possède les qualités et les connaissances qui en ce moment seraient les plus utiles à la Louisiane. M. Campbell n'a consenti à se laisser porter candidat qu'après les plus vives instances de la part de ses amis, et parce qu'il a cru que dans les circonstances actuelles sa présence à la Législature ne serait peut-être pas sans profit pour l'Etat. Le mandat de l'élu, qu'il soit, expirera d'ailleurs au mois de novembre prochain, et le nouveau sénateur ne siégera qu'autant qu'il y aura une session extraordinaire, ce qui n'est pas encore certain.

Or, si le gouverneur se décide à convoquer extraordinairement les Chambres, ce ne sera que pour leur recommander de délibérer sur des mesures d'urgence qui intéressent au plus haut point les intérêts matériels de la Louisiane. Parmi ces mesures nous citerons en première ligne, l'établissement du chemin de fer de Teinmouth-ville, le desséchement des terres basses de l'Etat auquel pourrait le bien prêter la Compagnie par M. Downs, et la protection de la basse Louisiane contre le danger des inondations. Il faut pour éclairer ces différentes questions des connaissances spéciales que possède M. Campbell en sa qualité d'ingénieur. Ces considérations seront toute puissantes sur l'esprit des électeurs. M. Campbell possède un autre avantage; ayant longtemps résidé à la campagne, ayant même il y a quelques années représenté à la Législature la paroisse de St Landry, il exercera naturellement auprès de ses collègues de l'intérieur une influence que n'ont pas en général les représentants et les sénateurs de la ville. Or, le concours des membres de la campagne relativement aux mesures qui intéressent la Nlle-Orléans est d'une nécessité absolue.

Quant aux opinions de M. Campbell, elles sont connues. Il est whig et n'a jamais cherché à le dissimuler. Il approuve les lois de compromis qui en respectant le sentiment de crainte qu'elles condamnaient. Egalement opposé aux fureurs du Nord et du Sud, il ne voit de salut pour le pays que dans le maintien intégral de l'Union, et il déplorerait, à l'égal d'une calamité publique, la moindre atteinte dirigée contre l'intégrité de la confédération.

Tels sont les titres de M. Campbell. S'il n'y a pas de session extraordinaire de la législature, il doit nécessairement siéger pas, car dans le premier cas son mandat expirait au mois de novembre. Mais si les Chambres sont convoquées par le gouverneur, et que M. Campbell soit élu, il aura à remplir un mandatoire utile et qui se concilierait entièrement à la chose publique.

CHEMIN DE FER DE JACKSON.

Le chemin projeté de Nlle-Orléans à Jackson, Etat du Mississipi, a pour de dans sa direction avance un sous-comité qui est chargé d'écrire immédiatement à nos sénateurs et représentants au Congrès pour les prier de demander, au nom de la Louisiane, un droit de passage sur les terres publiques que le chemin de fer doit traverser. Le comité a cru que si quelque intérêt dans la Nlle-Orléans, le troisième mercredi d'avril prochain, une convention générale de tous ceux qui s'intéressent à la création de la voie ferrée.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE.
TRANSMISE A L'ABEILLE.

ARRIVÉE DU *FRANKLIN*.

New-York, 17 janvier.

Le steamer américain *Franklin* est arrivé à New-York, venant du Havre; il apporte des dates de Londres jusqu'au 2 de ce mois et de Liverpool jusqu'au 1er. Les cotons étaient en défaut sur cette dernière place et avaient une tendance à la hausse. Le stock se composait de 501,770 balles dont 250,000 de cotons américains.

Les nouvelles politiques n'offrent aucune importance.

COUP D'ŒIL SUR LES ETATS-UNIS.

Parmi tous les almanachs qui se publient aux Etats-Unis, il n'est pas un plus utile et sans contredit l'*Almanach Américain*. Ceindre cette année fourmille de renseignements précieux et peut servir de guide aux étrangers qui viennent se fixer dans l'Union ou qui y voyagent seulement pour se faire une idée des mœurs et nos institutions. L'*Almanach Américain* donne d'abord une liste complète des présidents qui ont été appelés successivement à administrer les affaires du pays, avec la date de leur inauguration et celle de l'expiration de leurs pouvoirs. Voici cette liste que nous croyons devoir reproduire à cause de son intérêt:

G. Washington,	30 avril 1789—3 mars 1797	
J. Adams,	4 mars 1797—3 mars 1801	
T. Jefferson,	4 mars 1801—3 mar. 1809	
J. Madison,	4 mars 1809—3 mars 1817	
J. Monroe,	4 mars 1817—3 mars 1825	
J. Q. Adams,	4 mars 1825—3 mars 1829	
A. Jackson,	4 mars 1829—3 mars 1837	
M. Van Buren,	4 mars 1837—3 mars 1841	
W. H. Harrison,	4 mars 1841—5 avril 1841	
J. Tyler,	6 avril 1841—3 mars 1845	
J. K. Polk,	4 mars 1845—3 mars 1849	
Z. Taylor,	4 mars 1849—9 juil. 1850	
M. Fillmore,	9 juillet 1850.	

Deux présidents, Wm H. Harrison et Zachary Taylor, sont morts avant l'expiration de leurs pouvoirs et ont été remplacés par le vice-président des Etats-Unis. La Louisiane n'a fourni qu'un président à l'Union, le général Taylor, lequel a été élu en 1848 par les colléges électoraux à une majorité de 36 voix et a été inaugurée le 4 mars 1849: le 9 juillet de la même année, il succombait à une maladie de quelques jours. Millard Fillmore a pris alors en mains les rênes de l'administration et a reorganisé le cabinet. Celui-ci est maintenant composé de la manière suivante: Daniel Webster, du Massachusetts, secrétaire d'Etat; Thomas Corwin, de l'Ohio, secrétaire du trésor; Charles M. Conrad, de la Louisiane, secrétaire de la guerre; William A. Graham, de la Caroline du Nord, secrétaire de la marine, A. H. Stewart, de la Virgnie, secrétaire de l'intérieur; N. K. Hall, de New-York, directeur-général des postes; John J. Crittenden, avocat-général. Le traitement de chacun des secrétaires est fixé à $6,000 par an; celui de l'attorney-general est seulement de $4,0 00.

Voici maintenant une liste des officiers supérieurs de l'armée américaine: Winfield Scott, major-general; John E. Wool, brigadier-général; David E. Twiggs, brigadier-général; Roger Jones, adjudant-général; G. A. McCalla, inspecteur-général de l'armée; Thomas S. Jesup, quartier-maître général; George Gibson, commissaire-général; Thomas Lawson, chirurgien-en chef; Nathan Towson, payeur en chef; Joseph G. Totten, colonel, commandant le genie; J. J. Abert, colonel, chef du bureau de topogra, hie; George Talcott, colonel, commandant l'artillerie; J. F. Lee, major, juge-avocat.

Les corps de troupes des Etats-Unis réunis se compte d'environ deux millions d'hommes.

Les plénipotentiaires capitaines de la marine reçoivent un traitement de $4,600 par an lorsqu'ils sont en activité de service, autrement ils ne reçoivent que $1,500. Les capitaines d'escadre reçoivent $4 00, et les autres capitaines $3,500 pendant qu'ils sont en activité. Les lieutenants commandant ont un salaire de $1,800; les lieutenants midshipmen touchent de $750 de traitement et les midshipmen $400.

Nous allons entrer escadres sont commandées par les officiers dont les noms suivent:

Escadre des côtes, commodore F A Parker; escadre de Brest, commodore Isaac McKeever; escadre de Pacifique, C S McCauley; escadre de la Méditerranée, C W Morgan; escadre des côtes d'Afrique, Franci H Gregory escadre des Indes orientales, P F Voorhies.

Les commandants des vaisseaux maritimes (*navy yards*) sont T W Wyman à Portsmouth, John Downes, à Boston, W D Salter, à New-York; H E Ballard, à Washington; J D Sloat, à Norfolk; J T Newton, à Pensacola; W F Shields, à Memphis.

L'Asile maritime à Philadelphie a pour gouverneur M. George Reid. Le surintendant de l'école navale d'Annapolis, Etat du Maryland, est M. C K Stribbling.

La marine américaine compte quarante-huit capitaines dont voici les noms:

James Barron, John Percival, Charles Stewart, John H Aulick, Charles Morris, W V Taylor, L Warrington, Baden Dunny, John Downes, S H Stringham, Stephen Cassin, Isaac Mayo, A T Wadsworth, William Mervin, George C Read, Thomas Crabbe, E H Ballard, Thomas Paine, Jesse Wilkinson, James Armstrong, T A C Jones, Joseph Smoot, W B Saunders, Samuel L Breese, Charles W Morgan, Benjamin Page, L Kearny, Thomas W Wyman, Foxhall A Parker, Anthony Fitzhugh, E K McCall, W K Latimer, David Conner, Hiram Paulding, John D Sloat, Uriah P Levy, Matthew C Perry, Charles Boarman, C W Skinner, French Forrest, John T Newton, William Jones, Joseph Smith, C Gansevoort, L Rousseau, William Rousseau, George W Storrer, Henry Henry, F H Gregory, Samuel W Downing, Philip F Voorhees, Henry W Ogden, David Geisinger, Thomas A Conover, Isaac McKeever, John C Long, J P Zantzinger, John H Graham, William D Salter, James M McIntosh, Charles S McCauley, Josiah Tattnall, T A Nowell, Hugh N Page, S A F Lavalette, William Inman, T T Webb, Stephen Chaplin.

Le Congrès se compose de deux assemblées, le Sénat et la Chambre des Représentans, lesquelles doivent se réunir au moins une fois l'an, le premier lundi de décembre, à moins que cette époque ne soit changée par la loi. Le Sénat se compose de deux membres par Etat, nommés par la Législature dudit Etat; il compte donc en ce moment soixante-deux membres. Ils sont nommés pour six ans, mais le Sénat se renouvelle par tiers tous les deux ans.

Le vice-président des Etats-Unis est en même temps le président du Sénat, mais il ne peut voter que quand les voix de l'assemblée sont également partagées.

La Chambre des Représentans se compose de membres élus par les différens Etats pour une période de deux années. Le nom des représentans que chaque Etat envoie au Congrès est calculé d'après le chiffre de sa population. La loi de 1842 qui est encore en vigueur fixe cette base à un représentant par 70,680 habitans. Les représentans sont élus dans chaque Etat par district. Il sont actuellement au nombre de 232, plus deux délégués représentant les territoires d'Oregon et de Minnesota. Ces derniers peuvent prendre la parole sur les questions qui se discutent, mais il ne leur est pas permis de voter.

Depuis le 4 mars 1817, chaque membre du Congrès, représentant ou sénateur, reçoit un salaire de $8 par jour pendant toute la durée de la session; leurs frais de voyage pour se rendre à Washington et retourner ensuite chez eux leur sont encore en outre payés à raison de $8 par vingt milles. Le speaker de la Chambre des Représentans est le président par interim du Sénat, lorsque le vice président de l'Union ne peut pour une cause ou pour une autre exercer ses fonctions, reçoivent chacun un traitement de $16 par jour pendant toute la durée de la session.

La Cour Suprême des Etats-Unis se compose de neuf juges. Voici les noms des magistrats qui prendront aujourd'hui ce haut tribunal: Mol R. R. Taney, president; John McLean; James M. Wayne, John Catron, John McKinley, Peter V. Daniel, Samuel Nelson, Levi Woodbury, et Robert C Grier. Le président de la Cour a un traitement de $5,000; ceux des autres juges ont seulement $4,500.

Les fonctionnaires publics civils des Etats-Unis reçoivent $2,000, et au-et $9,000 de plus la première année où ils ont payé leurs frais d'installation. Les chargés d'affaires ont $4,500 par an, les ministres de seconde classe $7,000, et les ministres résidant $9,000. Nous avons de ministres plénipotentiaires ou d'ambassadeurs de premier grade qu'en Angleterre, en France, en Russie, en Prusse, en Espagne, au Mexique, au Brésil et au Chili; nous nommes représentés dans les autres pays par de simples chargés d'affaires. Nos ministres plenipotentiaires sont: MM. Abbott Lawrence, du Massachusetts, à Londres; Wm. C. River, de la Virginie, à Paris; David Ted, de l'Ohio, à Rio Janeiro; D. D. Barnard, de New-York, à Berlin; D. M. Barringer, de la Caroline du Nord, à Madrid; N. P. Brown, du Tennessee, à St-Pétersbourg; R. P. Letcher, du Kentucky, à Mexico; et Emile Peyton, de la Louisiane, à Santiago.

Les chargés d'affaires des Etats-Unis accrédités près des autres gouvernemens sont: MM. George Folsom, à la Haye; T. G. Clemson, à Bruxelles; F. Schroeder, à Stockholm; W. Forward, à Copenhague; T. M. Foote, à Bogota; J. N. Steele, à Caracas; John R. Clay, à Lima; E. Joy Morris, à Naples; W. A. Harris, à Buenos Ayres; William B. Kinney, à Turin; James B. Clay, à Lisbonne; Lewis Cass fils, à Rome; J. T. Van-Alen, à Quito; A. K. McClung, à Chuquisaca (Bolivie).

On voit par ce qui précède que l'*American Almanac* renferme d'utiles renseignemens. C'est un guide précieux que nous recommandons à nos lecteurs et spécialement aux étrangers.

THEATRE D'ORLEANS.—Ce soir, au théâtre d'Orléans, *Norma*, cette magnifique partition qui ne manque jamais de faire foule et recette.

Demain, dimanche, deux vaudevilles, *Louise ou la Réparation* et le *Premier Coup de Canif*, suivis du délicieux proverbe d'Alfred de Musset, *Un Caprice*.

La représentation de lundi sera une véritable solennité. Ce jour-là aura lieu la reprise du *Prophète*, cette œuvre d'un caractère si élevé qui a mis le sceau à la réputation de Meyerbeer.

MORT DE M. JARVIS—M. Nathan Jarvis, blessé à bord de l'*Anglo Norman*, lorsque les chaudières de ce bateau ont fait explosion, est mort cet-hier soir, après un mois d'atroces souffrances. Les médecins avaient d'abord quelque espoir, mais ils n'ont pas tardé à comprendre que ce blessé, malgré les soins qu'ils étaient prodigués, devait infailliblement succomber. M. Jarvis faisait partie du Conseil General: une élection aura sans doute nécessairement lieu dans la Seconde Municipalité pour pourvoir à son remplacement.

L'HORLOGE DE LA CATHEDRALE—M. Fournier, dans une lettre adressée à un journal de cette ville au sujet de l'horloge de la cathédrale dont l'exécution lui a été confiée, publie les renseignemens suivans que nous croyons devoir reproduire:

L'ancienne horloge était une excellente pièce, exécutée dans les principes. Mais du peu de pièces que j'utilisera aucune ne conservera sa destination première. C'est donc, on peut dire une horloge à refaire entièrement. Vous en jugerez facilement par ce peu de mots que vous me permettrez d'ajouter.

L'ancienne horloge ne marchait que 24 heures; la nouvelle marchera 8 jours.

L'ancienne ne sonnait que les heures et les demies, la nouvelle sonnera les heures et les quarts sur trois cloches de sons différens, comme toutes les grandes horloges publiques en Europe.

L'ancienne n'indiquait l'heure que sur un cadran; par la nouvelle je donnerai l'heure sur trois cadrans, dont deux à l'extérieur, éloignés l'un de l'autre de 180 pieds, et éclairés toute la nuit par le système Dorey si admirés en Europe. Le troisième, dépendant du même mécanisme et destiné à régler le service divin se la place à l'intérieur.

Enfin, malgré cette augmentation de fonctions, se poids de cinquante à soixante livres que nécessitait l'ancienne horloge, sera temporé, dans la nouvelle, par un poids *d'une livre* seulement.

AU PUBLIC.

Les dames qui ont organisé la foire tenue dernièrement dans la salle de l'Avenir au bénéfice de l'Asile des Orphelines de la rue du Camp, avant à nouveau au public un état des recettes provenant de la dite foire, prolitent de l'occasion pour remercier de nouveau la presse de la Nouvelle-Orléans de l'empressement qu'elle a mis à servir la cause de l'humanité en publiant gratuitement des annonces et en solicitant la generosité des citoyens en faveur des personnaires de l'hospice. C'est à ce concours de la presse qu'elles sont en grande partie redevables du succès qui a couronné leurs efforts. Elles offrent aussi leurs bien sincères remercîmens à la Compagnie d'Ocas, à M. John Hewitt, à M. Kraft, propriétaire de la boulangerie des Etats-Unis, et à plusieurs autres citoyens pour le secours et les dons qu'ils ont prodigués à l'Asile. Elles remercient aussi M. Amans, l'éminent artiste qui a si gracieusement mis son talent au service de l'hospice en traçant sur la toile les traits de la sœur Marguerite et en envoyant ce magnifique tableau à la foire. Elles remercient M. J. A. Beard, du zèle qu'il a déployé en des efforts incessans qu'il a fait pour assurer le succès de la foire. Elles remercient MM. M. Monson, F. Rouchard, James F. Freret Barbe, R. B. Sykes, Hale, A. E. James et Henry Bear, des services qu'ils ont tous rendus. Elles remercient M. Curto et les artistes et amateurs qui se sont associés à sa généreuse pensée et ont organisé un concert au bénéfice de l'Asile. Elles remercient M. Ferret qui, à l'occasion de ce concert a mis ses pianos au service de M. Curto, et M. Hayn qui a offert ses vastes salons pour les répétitions des amateurs.

Les directrices, tout en offrant leurs sincères remerciemens au public, croient devoir répondre à une question qui depuis quelque temps leur a été souvent posée relativement à l'emploi de l'argent qui est alloué à l'asyle par l'Etat ou qui provient des œuvres de charité. Cette explication sera superflue pour beaucoup, mais elle est nécessaire pour d'autres. L'asile des orphelines de la Nouvelle Orléans n'a aucune espèce de revenu et n'a d'autre propriété que le terrain sur lequel sont construits le bâtiment principal où sont logés les orphelines et l'école gratuite qui y est attenante. Il résulte d'un examen attentif des livres, où les recettes et les dépenses sont enregistrées avec la plus scrupuleuse exactitude, que l'entretien des deux cent soixante enfans que renferme l'hospice coûte à celui-ci de douze à quinze mille piastres par an. Cette somme est loin d'être considérable, si l'on veut penser à ce que coûte l'entretien d'une famille ordinaire. Les revenus réguliers de l'établissement, bien qu'administrés avec la plus stricte économie, sont tout à fait insuffisans pour subvenir aux besoins des pensionnaires. L'allocation annuelle de la Législature, qui a toujours été payée ponctuellement jusqu'à ce moment, et le produit de la loterie à laquelle préside avec un zèle si admirable dévouement la sœur Marguerite, sont les seuls revenus de la maison.

Mais ils laissent toujours un déficit, et sans les dons que réguli l'asile, les filles seraient au bénéfice des orphelines, etc., il serait impossible de le combler. L'asile a en outre des conditions à remplir et qui lui imposent à la décadence qui lui a été dite du terrain sur lequel l'hospice est bâti, ce qui, ajoute aux dépenses extraordinaires que les malades ont causée l'an dernier, a rendu absolument nécessaire l'appel que les directrices ont fait il y a quelques semaines à la générosité publique.

Les directrices espèrent que ces motifs expliquent suffisamment les fréquents appels qu'elles ont fait durant l'année dernière en faveur de l'Asile.

La recette de la foire de l'Avenir Hall servira à acquitter les dettes les plus pressantes de l'hospice. Elle s'élève conjointement avec celle du concert à la somme nette de $9,361 06, comme il appert du bilan suivant:

Recettes brutes de la foire	$9,386 66	
" du concert	500,00—$9,886 66	
Dépenses de la foire	465,55	
" du concert	179,55——$ 645 10	
Total net		$9,361,56

Nlle Orléans, 17 janvier 1851.

AU PUBLIC.

ASILE DES ORPHELINES DE LA NLLE-ORLEANS, 17 janvier 1851.

La soussignée, au nom de l'Asile qu'elle dirige, accuse avec reconnaissance réception d'une somme de $9,361 06 qui lui a été remise par les directrices qui ont présidé à la foire et au concert organisés au bénéfice de l'Hospice de la rue du Camp.

Ce résultat si encourageant prouve que les généreux habitans de la Nouvelle-Orléans sont toujours pleins de sympathies pour les malheureux orphelins. Les expressions nous manquent pour les remercier de leur inépuisable charité. Nous nous souviendrons toujours de leur nombreux bienfaits. La Providence qui, dans sa miséricorde infinie, commande aux deux qui lui sont adressés en qui veillent aux petite enfans, bénira et fera prospérer ceux qui ont déployé un zèle si méritoire pour assurer des secours aux orphelines de la Nlle-Orléans. Nous adressons au ciel nos prières les plus ferventes pour qu'il accorde à ces dames la santé, et en outre du bonheur d'ici-bas, l'immortelle récompense qu'il décerne à ceux qui ont fait du monde meilleur.

Sœur MARIE IRENE, Directrice.

CHRONIQUE LOCALE.

THEATRES DES VARIÉTÉS.—M. Placide jouera ce soir dans le drame intitulé *Pas Falsifié* jouera dans le vaudeville *Les Anatomistes*. Deux divertissemens termineront la soirée.

PREMIERE COUR DE DISTRICT—(*Juge Lorne*)—Le grand jury a présenté son rapport hier au juge de la Première Cour de District. C'est un document fort recommandable.

2me COUR DE DISTRICT—L'affaire des marguilliers de l'Eglise St Louis contre J F Kiernan, architecte, a été ajournée ainsi. Les avocats des demandeurs sont MM. Benjamin et Micou; le défendeur est représenté par MM. Grymes et Rowland.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS—M. Hendersonn a terminé son discours hier. M. Hunton prendra la parole aujourd'hui et l'affaire sera probablement soumise au jury dans l'après-dîner.

REGORDER GENOIS.—Th. Collens, accusé de vol, a été déchargé de la plainte, en l'absence du voleur, sent témoin contre lui: mais il a été immédiatement mis en prison, sous prévention de vagabondage.

MISE A L'AMENDE.—Jno Burke devra payer $50 pour avoir tenu une mauvaise maison.

VOL DE SOULIERS.—Pris sur le fait dans un magasin sur la Levee, Patrick Shay, a été envoyé par devant la Cour criminelle.

—W. Smith, après interrogatoire, a été renvoyé par devant un jury, sous prévention d'avoir, le 22 déc. dérobé, vole $14 à Jacob Gidon.

VOL DE $5,976.—Mardi dernier, un enfant de dix ans a été arrêté par ordre de la Cour de la Banque de la Louisiane, un mandat de $5,976, tiré par W. E. Leverich, Lafayette, lui était confié. Ce mandat était tombé par l'enfant, qui, ne sachant ni lire ni écrire, l'a remis à un individu qui l'a remis à un autre, qui le remit à un troisième, qui le remit à un quatrième, qui le remit à un cinquième, qui le remit à un sixième, qui le remit à un septième, qui le remit à un huitième, qui le remit à un neuvième, qui le remit à un dixième, qui le remit à un onzième, qui le remit à un douzième, qui le remit à un treizième, qui le remit à un quatorzième, qui le remit à un quinzième, qui le remit à un seizième, qui le remit à un dix-septième, qui le remit à un dix-huitième, qui le remit à un dix-neuvième, qui le remit à un vingtième, qui le remit à un vingt-unième, qui le remit à un vingt-deuxième, qui le remit à un vingt-troisième, qui le remit à un vingt-quatrième, qui le remit à un vingt-cinquième, qui le remit à un vingt-sixième, qui le remit à un vingt-septième, qui le remit à un vingt-huitième, qui le remit à un vingt-neuvième, qui le remit à un trentième, qui le remit à un trente-unième, qui le remit à un trente-deuxième, qui le remit à un trente-troisième, qui le remit à un trente-quatrième, qui le remit à un trente-cinquième, qui le remit à un trente-sixième, qui le remit à un trente-septième, qui le remit à un trente-huitième, qui le remit à un trente-neuvième, qui le remit à un quarantième, qui le remit à un quarante-unième, qui le remit à un quarante-deuxième, qui le remit à un quarante-troisième, qui le remit à un quarante-quatrième, qui le remit à un quarante-cinquième, qui le remit à un quarante-sixième, qui le remit à un quarante-septième, qui le remit à un quarante-huitième, qui le remit à un quarante-neuvième, qui le remit à un cinquantième, qui le remit à un cinquante-unième, qui le remit à un cinquante-deuxième, qui le remit à un cinquante-troisième, qui le remit à un cinquante-quatrième, qui le remit à un cinquante-cinquième, qui le remit à un cinquante-sixième, qui le remit à un cinquante-septième, qui le remit à un cinquante-huitième, qui le remit à un cinquante-neuvième, qui le remit à un soixantième, qui le remit à un soixante-unième, qui le remit à un soixante-deuxième, qui le remit à un soixante-troisième, qui le remit à un soixante-quatrième, qui le remit à un soixante-cinquième, qui le remit à un soixante-sixième, qui le remit à un soixante-septième, qui le remit à un soixante-huitième, qui le remit à un soixante-neuvième, qui le remit à un soixante-dixième, qui le remit à un soixante-onzième, qui le remit à un soixante-douzième, qui le remit à un soixante-treizième, qui le remit à un soixante-quatrième, qui le remit à un soixante-cinquième, qui le remit à un soixante-sixième, qui le remit à un soixante-septième, qui le remit à un soixante-huitième, qui le remit à un soixante-neuvième, qui le remit à un quatre-vingtième, qui le remit à un quatre-vingt-unième, qui le remit à un quatre-vingt-deuxième, qui le remit à un quatre-vingt-troisième, qui le remit à un quatre-vingt-quatrième, qui le remit à un quatre-vingt-cinquième, qui le remit à un quatre-vingt-sixième, qui le remit à un quatre-vingt-septième, qui le remit à un quatre-vingt-huitième, qui le remit à un quatre-vingt-neuvième, qui le remit à un cent-unième, qui le remit à un cent-deuxième, qui le remit à un cent-troisième, qui le remit à un cent-quatrième, qui le remit à un cent-cinquième, qui le remit à un cent-sixième, qui le remit à un cent-septième, qui le remit à un cent-huitième, qui le remit à un cent-neuvième, qui le remit à un cent-dixième, qui le remit à un cent-onzième, qui le remit à un cent-douzième, qui le remit à un cent-treiz